



# Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 128-2020  
Type d'intervention : Interpellation  
Motion ayant valeur de directive : ☐  
N° d'affaire : 2020.RRGR.179

Déposée le : 02.06.2020

Motion de groupe : Non  
Motion de commission : Non  
Déposée par : Linder (Bern, Les Verts) (porte-parole)  
Imboden (Bern, Les Verts)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui  
Urgence accordée : Oui 04.06.2020

N° d'ACE : du  
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration  
Classification : -

## Gestion de la situation concernant les jeunes personnes venant d'Etats sûrs

Les personnes venant d'Etats dits sûrs n'ont aucune chance d'obtenir l'asile. Même si elles ont des raisons valables, leur histoire migratoire est rarement crue. Pour beaucoup, il est compliqué de se procurer des moyens de preuve qui pourraient attester de leur situation difficile. L'accès légal au marché du travail européen leur est par ailleurs interdit. Du point de vue de nos systèmes politiques, ces personnes sont de trop. Malgré tout, elles viennent dans notre pays. Car le problème n'est pas seulement ici : déjà dans leur pays d'origine, on ne veut pas d'elles. Maroc, Tunisie, Algérie, ces nations sont contentes lorsque leur jeunesse révoltée prend le large. Aujourd'hui, de ces millions de jeunes sans perspectives d'avenir, seules quelques dizaines frappent à la porte de nos centres d'asile.

Les quelques personnes de ces pays qui vivent ici de manière durable s'organisent rarement en associations ou en groupes politiques à l'instar d'autres groupes de migrants et migrantes. Les jeunes arrivent seuls et restent la plupart du temps seuls. Avec le temps, ils se lient un peu avec les personnes de leur âge. Ils savent qu'ils n'obtiendront pas l'asile chez nous. Ils apprennent aussi rapidement qu'ils n'auront pas non plus d'autorisation de travailler. Mais, en tant que jeunes ayant encore toute la vie devant eux, ils ne peuvent simplement pas perdre espoir et se raccrochent fermement à leurs rêves. Nombre de ces jeunes font rapidement l'expérience du refus et du rejet. Lorsqu'au rejet social et structurel s'ajoutent l'humiliation, la faim et l'absence de logement, les activités criminelles séduisent. Quiconque bascule une fois vers la criminalité se retrouve en mauvaise posture et ne pourra que difficilement rentrer dans son pays d'origine, rencontrant parfois aussi un manque de coopération de la part des autorités compétentes. Si ces jeunes sont surpris en train de commettre une infraction, certains admettent que pour eux la vie en prison est plus simple que la vie dans la rue, où la lutte pour la survie les abîme et leur fait perdre la raison.

Ces derniers mois, la pandémie de coronavirus a particulièrement aggravé la situation de ces jeunes hommes. Elle montre en effet comment les membres les plus faibles de la société, pas uniquement les Maghrébins, sont, en temps de crise, encore davantage marginalisés. Cette situation plonge nombre d'entre eux dans le désespoir. Qu'ils soient en bonne santé, forts, déterminés ou qu'ils aient la volonté

de faire quelque chose de leur vie, les jeunes Maghrébins ne connaissent pas la sérénité. Beaucoup d'entre eux ne peuvent tenir une journée sans consommer de médicaments ou de drogue, bien que la plupart rejette les produits stupéfiants pour des raisons religieuses.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. De quelle manière la police est-elle sensibilisée à la vulnérabilité de ces personnes, par exemple au fait que beaucoup d'entre elles sont dépendantes aux médicaments en raison de leurs problèmes sociaux ou psychiques (ou s'agit-il seulement de réprimer la délinquance) ?
2. Comment justifie-t-on que des représentants de ce groupe de population se voient régulièrement confisquer des possessions (argent liquide, vestes, téléphones) sans qu'il soit prouvé qu'il s'agit de produits d'un vol ?
3. De quelle manière les personnes concernées sont-elles informées de leurs droits ? Il est souvent constaté que les fonctionnaires compétents ne savent guère les langues étrangères (même pas le français, dans le canton bilingue de Berne !).
4. De quelle manière le personnel de santé est-il préparé aux besoins médicaux de ces personnes ? Y a-t-il suffisamment de médiateurs et médiatrices culturels, de traducteurs et traductrices, d'employés et employées parlant arabe ?
5. Des études sont-elles menées sur la santé psychique des personnes qui traversent ces situations difficiles ? Si oui, quelles conclusions sont tirées ?
6. Comment le canton encourage-t-il ces personnes à participer à la vie sociale ?
7. Des efforts sont-ils fournis pour soutenir des projets de contenu non religieux visant à renforcer les ressources sociales de ces personnes en dehors des mosquées ?

Motivation de l'urgence : Ces derniers mois, la pandémie de coronavirus a particulièrement aggravé la situation de ces jeunes hommes. Elle montre en effet comment les membres les plus faibles de la société, pas uniquement les Maghrébins, sont, en temps de crise, encore davantage marginalisés. Cette situation plonge nombre d'entre eux dans le désespoir. Qu'ils soient en bonne santé, forts, déterminés ou qu'ils aient la volonté de faire quelque chose de leur vie, les jeunes Maghrébins ne connaissent pas la sérénité. Beaucoup d'entre eux ne peuvent tenir une journée sans consommer de médicaments ou de drogue, bien que la plupart rejette les produits stupéfiants pour des raisons religieuses.

Destinataires  
– Grand Conseil